

**Mémoire sur les
consultations prébudgétaires
en vue du budget de 2019**

**De : Home Instead Senior Care
Date : Le 3 août 2018**



Recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement fournisse un **financement d'un million de dollars pour mettre sur pied un comité consultatif supérieur** afin d'encourager les pratiques en milieu de travail qui sont amicales et respectueuses des employés plus âgés.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fournisse un **financement de 10 millions de dollars pour l'établissement d'un fonds de transition pour les soins aux personnes âgées**, expressément pour tester et diffuser les initiatives des employeurs qui permettent de mieux répondre aux besoins des Canadiens qui s'occupent de membres plus âgés de leur famille.

Recommandation 3 : Que le gouvernement charge le Comité des finances d'examiner et de moderniser la politique fiscale qui reconnaît la contribution financière des familles qui fournissent des soins et du soutien aux aînés à domicile, soit directement, soit par le biais de la rémunération privée.

Assurer la compétitivité du Canada

Le gouvernement du Canada s'efforce de bâtir une économie prospère et d'offrir aux Canadiens « une chance réelle et équitable de succèsⁱ ». Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de prendre des mesures stratégiques qui tiennent compte de l'évolution démographique dans l'ensemble du pays – une situation où, aujourd'hui, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dépasse le nombre d'enfants âgés de 0 à 14 ansⁱⁱ.

Une population plus âgée témoigne de notre succès en tant que société et, au Canada, les aînés sont en grande partie une ressource inexploitée. En tant que pays, nous n'avons pas encore accepté la façon dont nous voulons engager et soutenir nos aînés. Le vieillissement de la population aura des effets si profonds sur la société qu'à eux seuls, les gouvernements ne pourront pas voir à tous les changements. Tous les Canadiens doivent redéfinir leur façon de penser et d'anticiper leurs années en tant qu'aînés.

D'abord et avant tout, les aînés veulent demeurer pertinents au fur et à mesure qu'ils vieillissent. Environ 50 % des aînés préféreraient demeurer au travail parce qu'ils aiment le travail et la possibilité d'être actifs et d'apporter une contribution vitaleⁱⁱⁱ. Les aînés qui souhaitent continuer à travailler sont souvent confrontés à des *facteurs dissuasifs*, comme l'obligation de travailler à temps plein, les heures de travail, les exigences physiques et les plafonds liés aux avantages étendus et aux régimes de retraite. Bien que la retraite obligatoire ait été en grande partie éliminée et que seulement 27 % des Canadiens s'attendent à être entièrement à la retraite à 66 ans^{iv}, il y a beaucoup à faire pour accommoder les Canadiens plus âgés sur le marché du travail, renforçant ainsi la capacité et la compétitivité de notre pays.

Recommandation n° 1. Impliquer les aînés

Le gouvernement devrait **créer un comité consultatif (recommandation 1) composé de personnes âgées** afin d'évaluer et de partager les pratiques efficaces des entreprises à haut rendement qui respectent les employés âgés. Les pratiques commerciales qui méritent notre attention sont celles qui offrent aux travailleurs âgés des horaires flexibles, des programmes d'éducation et de formation spécifiques pour aider à l'adoption de nouvelles compétences techniques, de l'aide au développement des compétences de mentorat et d'autres formes de paiement comme les « crédits de soins aux aînés ». Les crédits de soins aux aînés pourraient être utilisés pour conserver les soins non médicaux à domicile¹ – un service qui devient nécessaire avec le vieillissement et les fragilités concomitantes. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses stratégies potentielles dont les entreprises doivent tenir compte. C'est l'apport des aînés qui est nécessaire pour montrer la voie à suivre.

¹ Les soins non médicaux englobent toutes sortes d'activités quotidiennes, comme les soins personnels, la préparation des repas, les tâches ménagères, la compagnie et l'aide pour faire les courses ou se rendre aux rendez-vous. Selon divers travaux de recherche, ce type d'activités, qui n'est généralement pas considéré comme des soins de santé en tant que tels, constitue néanmoins un facteur déterminant quand vient le temps d'éviter à une personne de se retrouver prématurément dans un établissement spécialisé. Ces services peuvent être assurés dans le cadre de programmes provinciaux lorsque la personne a un problème de santé. Cependant, ces mêmes services sont le plus souvent dispensés par des membres de la famille et des amis et peuvent être achetés par les familles qui ne sont pas en mesure ou incapables de répondre aux besoins. La plupart d'entre eux considèrent qu'il s'agit de commodités pour soutenir le vieillissement et non d'un service de santé.

Les pratiques tenant compte des besoins des aînés devraient être encouragées par une politique fédérale et par le gouvernement lui-même, qui figure après tout parmi les principaux employeurs du pays.

Recommandation n° 2. Pratiques exemplaires

Au Canada, nous supposons et nous nous attendons à ce que les familles ou les amis fournissent le soutien nécessaire lorsqu'un être cher a besoin de soins. Ce n'est généralement que lorsque les besoins dégénèrent en crise que le système de soins de santé officiel intervient. Autrement, les membres de la famille concilient la santé, les besoins physiques et sociaux de ceux qui sont vulnérables tout en travaillant, en élevant une famille et en prodiguant des soins. Par conséquent, parallèlement au financement des soins à domicile, le gouvernement devrait prendre des mesures pour soutenir les aidants naturels qui ont des responsabilités extraordinaires en matière de prestation de soins.

La prestation de soins par les aidants familiaux est une obligation qui peut augmenter graduellement au fil du temps ou, dans le cas d'une crise, devenir une exigence du jour au lendemain. Les conséquences à long terme pour les aidants familiaux comprennent une détérioration de la santé et des taux élevés de dépression^v. Les coûts imputés des soins non rémunérés, par les aidants naturels âgés de plus de 45 ans, pour les personnes âgées ont été estimés de façon prudente à 25 à 26 milliards de dollars par année en 2009^{vi}.

Les répercussions des obligations des travailleurs canadiens en matière de soins par les aidants familiaux sur la productivité des entreprises sont importantes – estimées à 5,5 milliards de dollars^{vii}.

Les résultats d'un récent sondage effectué par Home Instead Senior Care auprès de 1 001 travailleuses âgées de 45 à 60 ans qui ne sont pas des travailleuses autonomes et qui s'occupent d'au moins un parent ou beau-parent au Canada et aux États-Unis ont montré l'impact sur l'économie.

- 50 % ont parfois l'impression qu'elles doivent choisir entre être une bonne employée ou être une bonne fille.
- 25 % disent que la qualité de leur travail a souffert en raison du temps qu'elles consacrent à être de bonnes aidantes naturelles^{viii}.

Home Instead Senior Care recommande que le gouvernement crée un **fonds de transition pour les soins aux aînés (recommandation 2)** expressément pour tester et diffuser les initiatives des employeurs afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens qui s'occupent de membres plus âgés de leur famille.

Soutenir les aidants naturels est un moyen de leur permettre d'être présents au travail et de continuer à bâtir leur carrière. Souvent, le soutien requis est assez élémentaire, mais c'est l'élément essentiel qui soutient le membre de la famille/employé. Le temps, la compréhension et le service sont des besoins fréquemment identifiés.

Les services sont le plus souvent « non médicaux », comme les soins personnels, la préparation des repas, l'entretien ménager, la compagnie et l'aide pour les courses et les rendez-vous. C'est précisément ce type de soins et de soutien qui devrait être abordable, planifié et qui pourrait être intégré à part entière dans le parcours de vie des Canadiens.

**Recommandation n° 3. Faits sur
la politique fiscale**

- Un Canadien sur cinq âgé de 45 ans ou plus fournit, sous une forme ou une autre, des soins à des aînés ayant des problèmes de santé à long terme^{ix}.
- Le quart de tous les aidants naturels sont eux-mêmes des aînés, et le tiers d'entre eux (soit plus de 200 000 personnes) sont âgés de plus de 75 ans^x.
- Les aidants familiaux exécutent diverses tâches dans la prestation des soins à un membre de la famille ou à un ami, avec le transport qui est le type d'aide fournie le plus fréquemment (73 %).
- Les autres tâches comprennent les travaux ménagers (51 %), l'entretien de la maison et les travaux extérieurs (45 %), la planification et la coordination des rendez-vous (31 %), la gestion des finances (27 %), l'aide aux traitements médicaux (23 %) et la prestation de soins personnels (22 %)^{xi}.

La contribution de la famille et des amis doit être reconnue et encouragée. Sans ce type de soutien, beaucoup n'auront pas d'autre choix que de choisir une solution institutionnelle, qui consomme plus de main-d'œuvre et n'améliore pas et réduit en fait la capacité du Canada de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale. Plus important encore, ce n'est pas la solution que les Canadiens veulent voir adoptée.

Le gouvernement peut et doit utiliser les leviers fiscaux pour qu'il soit plus facile pour les familles de continuer à fournir des soins à domicile, que ce soit directement ou avec le soutien d'organismes de prestation de services privés, aux membres de la famille vieillissants et qui deviennent handicapés. L'achat de soins auprès d'un fournisseur fiable en garantit la qualité et atténue les risques qui peuvent survenir lorsqu'une personne décide d'engager quelqu'un qui n'a pas de titres de compétence et qui n'est encadré par aucune structure de supervision ou de soutien.

Home Instead Senior Care recommande que le gouvernement charge le Comité des finances d'examiner et de **moderniser la politique fiscale qui reconnaît la contribution financière des familles (recommandation 3)** afin d'examiner l'incidence du code fiscal actuel sur la prise de décisions concernant les soins aux personnes âgées et de recommander des changements ou des ajustements à la politique fiscale de soutien aux aidants naturels, conçus pour encourager les soins à domicile et la responsabilité personnelle à l'égard des soins aux personnes âgées. Parmi les mesures spécifiques à prendre en compte, mentionnons la suivante : bonifier l'actuel crédit d'impôt pour aidants familiaux en le rendant remboursable et en rendant le montant de la déduction proportionnel à l'intensité des soins fournis. La Commission devrait également examiner l'élimination de la TPS/TVH sur toutes les formes de soins à domicile et de soins non médicaux achetés à des fournisseurs de services fiables. Cette perte de recettes fiscales sera plus que compensée par une réduction de l'utilisation du système de soins de santé qui se produit lorsque les familles sont épuisées. Il contribuera également à réduire l'économie clandestine des soins, qui met les aînés en danger.

Conclusion

Les aînés veulent contribuer de façon pertinente à l'économie du Canada. Et les Canadiens veulent vieillir chez eux^{xii}. Le rôle du gouvernement doit être d'établir une stratégie claire et cohérente pour permettre aux familles, aux collectivités et aux entreprises de réaliser ces objectifs. Il est essentiel de s'attaquer à ces questions pour maintenir une économie compétitive. C'est en tirant parti de la contribution des aînés et en répondant aux besoins des aidants naturels des aînés qu'il faut innover et que la société doit changer^{xiii}. Le gouvernement fédéral doit assurer le leadership par le biais de politiques et de financement.

Pour être compétitive, l'approche du vieillissement exige que le gouvernement, l'industrie et la société s'unissent. L'Organisation mondiale de la Santé fait un lien entre, d'une part, les politiques sur la santé et le vieillissement, et d'autre part, les questions de liberté personnelle, de planification financière, de durabilité fiscale et de croissance économique. La planification budgétaire de 2019 devrait intégrer ces facteurs.

Pour plus de renseignements :

Phyllis Hegstrom
Directrice des Affaires gouvernementales
Home Instead Senior Care
Home Instead, Inc.
402-575-5945
phegstrom@homeinsteadinc.com

L'entreprise de services d'assistance et de soutien à domicile Home Instead est un chef de file mondial et un fournisseur de confiance dans le domaine des soins à domicile à l'intention des aînés. Actif dans plus d'une dizaine de pays, Home Instead prodigue environ 60 millions d'heures de services par année. Au Canada, Home Instead se trouve en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse.

NOTES DE FIN DE TEXTE

ⁱ L'honorable J. R. Trudeau (2015), Déclaration du Premier ministre du Canada à l'occasion du discours du Trône, 4 décembre, extrait le 24 juillet de <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2015/12/04/declaration-du-premier-ministre-du-canada-loccasion-du-discours-du-trone>.

ⁱⁱ Statistique Canada. Estimations de la population du Canada : âge et sexe, 1^{er} juillet 2015, diffusé le 29 septembre 2015, extrait le 1^{er} août 2016 de <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150929/dq150929b-eng.htm>.

ⁱⁱⁱ CARP – extrait le 25 juillet 2017 de <http://www.carp.ca/2014/07/15/canadian-seniors-better-still-want-work-2/>.

^{iv} Ipsos Reid (2013), sondage 2013, extrait de <http://business.financialpost.com/2013/02/20/working-longer-balances-more-retirement-years/>.

^v M. Turcotte, Les Canadiens dont les besoins en soins à domicile sont non comblés, Statistique Canada, extrait le 30 juillet 2016 de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2014001/article/14042-fra.htm>.

^{vi} M. Hollander, G. Lui, N. Chappell (2009), Who Cares and How Much? The imputed economic contribution to the Canadian healthcare system of middle-aged and older unpaid caregivers providing care to the elderly, *Healthcare Quarterly*, vol. 12 N° 2.

^{vii} Ceridian (2015), Double Duty: The Caregiving Crisis in the Workplace, Résultats et recommandations tirés du sondage Working Caregiver de Ceridian, extrait le 24 juillet 2017 de <http://www.ceridian.ca/blog/2015/11/double-duty-the-caregiving-crisis-inthe-workplace/>.

^{viii} R. Eisenberg (2017), How Daughters Who Are Caregivers Have It Rough At Work, *Forbes*, 21 juin, extrait le 24 juillet 2017 de <https://www.forbes.com/sites/nextavenue/2017/06/21/how-daughters-who-are-caregivers-have-it-rough-atwork/#26565f107c37>.

^{ix} Société Alzheimer du Canada (2010) Baby Boomer Survey: Alzheimer’s disease... it’s more than you think.

^x *.Ibid.*

^{xi} M. Sinha (2013), Portrait des aidants familiaux (2012), Ministère de l’Industrie (2013), catalogue n° 89-652-X – n° 001, ISBN 978-1-100-22502-9.

^{xii} M. Turcotte, Les Canadiens dont les besoins en soins à domicile sont non comblés, Statistique Canada, extrait le 30 juillet 2016 de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2014001/article/14042-fra.htm>.

^{xiii} Michael Hodin, PDG, Global Council on Aging Home Care Disrupting Innovation for Elder Caregiving, <http://www.huffingtonpost.com/michael-hodin/aging-mega-trend-b-10590264.html>.